

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-quatre, le 07 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	10	
Votants	15	
Absents	0	
Exclus	0	
Date de convocation 31 mai 2024	Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD	
Date d'affichage 31 mai 2024	Etaient absents excusés : Philippe BREVET, Valérie FAVRE, Philippe HELF, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Emmanuel SERRIER,	
DEL 20240607-024	Procurations : Philippe BREVET à Gil BENICHOU, Valérie FAVRE à Muriel NAGEL, Philippe HELF à Chantal MARCHAND, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Isabelle VENDRASCO, Emmanuel SERRIER à Cédric VERNEY,	
OBJET :		
Congrès des Maires 2024 – mandat spécial	<i>Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>	

Vu les articles L1223-18 et R2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° NOR-INT/B/920001/18/C du 15 avril 1992

Madame le Maire informe qu'une délégation de la commune de Vaulx se rendra à Paris pour participer au 105^{ème} Congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2024. Ce Congrès, couplé au Salon des Maires, a lieu chaque année. Ce déplacement va générer des frais, limités au maximum, qui peuvent faire l'objet d'une prise en charge par la commune.

Madame le Maire explique qu'il faut pour cela octroyer un mandat spécial aux élus participant à ce déplacement. Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accorder le mandat spécial aux élus suivants :

- Isabelle VENDRASCO, Maire
- Christophe DOUARD, Conseiller municipal
- Gil BENICHOU, Conseiller municipal
- Damien MISSILLIER, Conseiller municipal
- Emmanuel SERRIER, Conseillère municipale,

Pour la durée du Congrès des Maires, soit du 19 au 21 novembre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** le caractère de mandat spécial au déplacement au 105^{ème} Congrès des Maires à Paris, du 19 au 21 Novembre 2024 pour Isabelle VENDRASCO, Christophe DOUARD, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Emmanuel SERRIER
- **DECIDE** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés sur présentation de justificatifs,
- **PRECISE** que les dépenses concernent les frais de transport en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 19 au 21 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

